

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024-010

Autorisant le maire à solliciter une aide financière auprès de la Région dans le cadre de l'opération « Soutenir 100 projets d'îlots de fraîcheur »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22, L.2331-6 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDERANT le projet de la commune de créer un jardin paysager en cœur de ville ;

CONSIDERANT la possibilité d'obtenir une aide financière auprès de la Région Ile-de-France ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De soumettre un dossier de demande de subvention auprès de la Région Ile-De-France dans le cadre de l'opération « soutenir 100 projets d'îlots de fraîcheur dans les territoires franciliens » pour la création d'un jardin paysager en cœur de ville.

ARTICLE 2

De solliciter une aide financière la plus élevée possible sachant que le projet est estimé à 274 920€ TTC.

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant HT
Travaux de création d'un jardin	274 920	Région "Soutenir 100 projets ilots de fraîcheur"	137 460
		Part communale	137 460
TOTAL	274 920	TOTAL	274 920

ARTICLE 3

De fixer l'échéancier prévisionnel de réalisation de l'opération comme suit :

OPERATIONS	MONTANT OPERATION PROPOSEE EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION HT		
		mars-24	avr-24	mai-24
CREATION D'UN JARDIN PAYSAGER	274 920	99 892	169 308	5 720
TOTAL	274 920	99 892	169 308	5 720

ARTICLE 4

De signer tout document s'y rapportant.

ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication

ARTICLE 6

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame le comptable public.

Fait à Marcoussis, le 23 janvier 2024

Le Maire,
Olivier Thomas

